



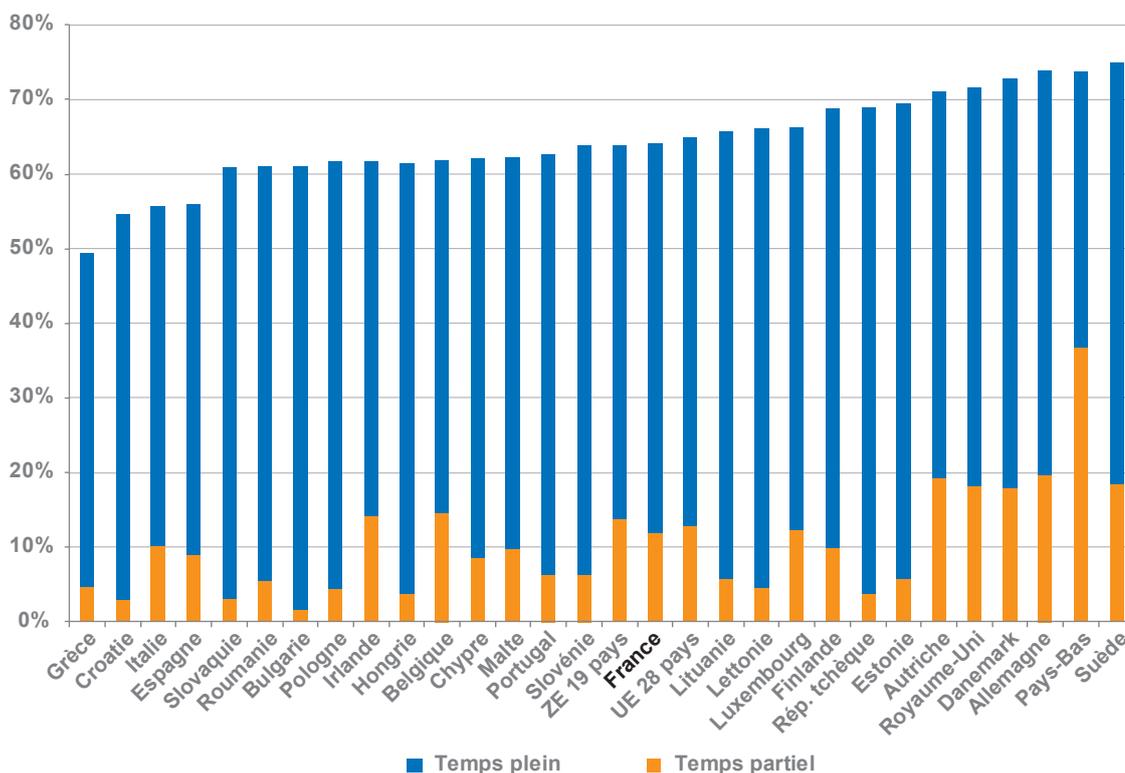
Le temps partiel, une réserve d'emplois ?

En France, 4,7 millions de personnes travaillent à temps partiel, soit 12 % de la population en âge de travailler. Cette part est inférieure de 7 points à celle des pays européens affichant les plus forts taux d'emploi. Un décalage d'une telle amplitude suggère qu'il y a là une réserve d'emplois et qu'une politique bien ciblée de promotion du temps partiel répondrait aux attentes de certaines catégories de population en même temps qu'aux besoins de certains secteurs d'activité.

Or l'analyse montre que le déficit d'emplois à temps partiel en France est à relativiser. D'abord parce qu'il est en partie compensé par le fait que les femmes d'âge médian travaillent davantage à temps plein. C'est là le résultat de politiques publiques menées au cours des dernières décennies en matière d'emploi et de famille. Ensuite parce qu'en France, l'emploi à temps partiel et l'emploi à temps plein tendent à se substituer l'un à l'autre, contrairement à ce qui est observé en Allemagne par exemple, où les deux types d'emploi sont plus complémentaires.

En termes sectoriels, les écarts d'emplois entre la France et les pays les plus performants proviennent principalement de l'industrie manufacturière et du commerce. Le déficit d'emploi manufacturier est dû pour l'essentiel au moindre poids économique de l'industrie. Dans le commerce, il s'explique pour une part importante par des différences en matière de temps de travail : le taux d'emploi à temps partiel est effectivement plus faible en France que dans les pays à fort taux d'emploi mais la durée moyenne des temps partiels y est aussi plus longue. Les écarts se resserrent ainsi fortement quand ils sont mesurés non plus en nombre d'emplois mais en équivalent temps plein, ce qui réduit encore l'ampleur du gisement espéré.

Taux d'emploi à temps plein et à temps partiel dans les pays de l'Union européenne, en 2014



Note : taux d'emploi = nombre de personnes en emploi âgées de 15 à 64 ans/population totale âgée de 15 à 64 ans.

Source : France Stratégie, d'après l'Enquête sur les forces de travail (Eurostat)

Amandine
Brun-Schammé

en collaboration avec
Nicolas Le Ru

Département Travail-Emploi

La Note d'analyse est publiée sous la responsabilité éditoriale du commissaire général de France Stratégie. Les opinions exprimées engagent leurs auteurs et n'ont pas vocation à refléter la position du gouvernement.

INTRODUCTION

Alors que le chômage reste élevé en France, le faible recours au temps partiel semble signaler l'existence d'un gisement d'emplois sous-exploité. Pour le vérifier, il convient d'abord de mesurer le « déficit » de la France en la matière par rapport à ses voisins européens. Il faut ensuite tenter de l'expliquer, notamment en analysant l'effet des politiques publiques menées depuis trente ans, qu'il s'agisse de politiques familiales ou d'emploi. Enfin, il convient de cerner les activités où des marges de manœuvre existent pour un développement du temps partiel.

UN RECOURS AU TEMPS PARTIEL MOINS FRÉQUENT EN FRANCE

En 2014, la France affichait un taux d'emploi – soit le rapport des effectifs en emploi à la population en âge de travailler – inférieur de près de 10 points à celui des pays de l'Union européenne les plus performants, soit 64,2 % contre 73,8 % en Allemagne, 71,9 % au Royaume-Uni, 72,8 % au Danemark et 74,9 % en Suède. Le retard français se concentre sur l'emploi à temps partiel, avec un taux qui s'élevait à 11,9 % contre 19,6 % en Allemagne, 18,2 % au Royaume-Uni, 17,9 % au Danemark et 18,4 % en Suède (voir graphique en page 1).

Des femmes moins souvent à temps partiel

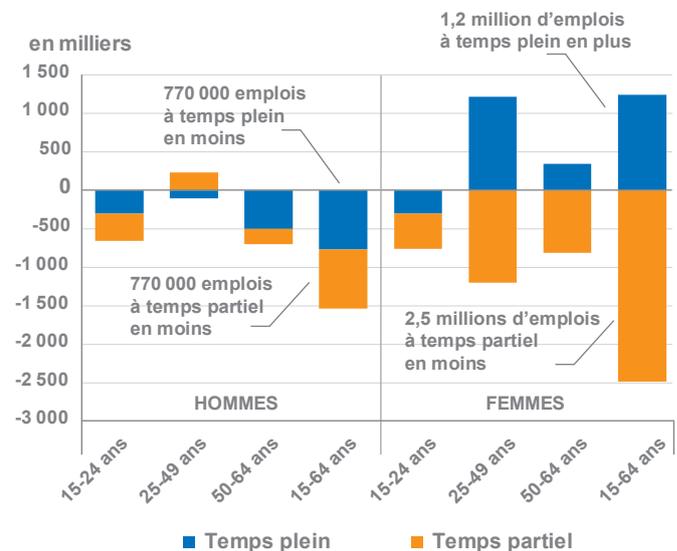
Sept pays européens enregistrent de plus forts taux d'emploi que la France (tout en présentant un revenu par habitant comparable). Ce sont la Suède, les Pays-Bas, l'Allemagne, le Danemark, le Royaume-Uni, l'Autriche et la Finlande. Selon une méthode initiée par Thomas Piketty (1997) et reprise récemment par Olivier Passet (2014)¹, on peut apprécier le déficit d'emplois français en calculant le taux d'emploi moyen pondéré de ces sept pays et en l'appliquant à la population française en âge de travailler, pour comparer le résultat obtenu avec le niveau d'emploi effectivement observé en France. Si l'on raisonne sur cette base en nombre d'emplois – et non en volume d'heures travaillées –, la France accuserait en 2014 un déficit de près de 2,8 millions d'emplois.

Ce déficit provient à parts égales des hommes et des femmes mais, lorsqu'on distingue temps plein et temps partiel, la répartition de cet écart diffère nettement selon le sexe (voir graphique 1). En 2014, pour les hommes, le déficit est de 1,5 million d'emplois, à parts égales entre temps plein et temps partiel. Pour les femmes, la France

affiche un déficit de 2,5 millions d'emplois à temps partiel mais aussi un « excédent » de 1,2 million d'emplois à temps plein. Par rapport à la moyenne des sept pays européens les plus performants en matière d'emploi, les femmes françaises sont certes moins nombreuses à occuper des postes à temps partiel, mais elles sont en contrepartie plus nombreuses à travailler à temps plein.

Quelles que soient les différences d'un pays à l'autre de l'Union européenne, le travail à temps partiel n'en demeure pas moins partout essentiellement féminin. En France, en Allemagne ou en Autriche, le taux d'emploi à temps partiel des femmes était en 2014 près de cinq à six fois supérieur à celui des hommes.

Graphique 1 - Écarts entre le niveau d'emploi observé et calculé avec le taux d'emploi moyen des pays européens à fort taux d'emploi en France, en 2014



Lecture : écart entre le nombre d'emplois observé en France et le nombre d'emplois calculé si le pays disposait d'un taux d'emploi égal à la moyenne pondérée observée dans sept pays européens à fort taux d'emploi en 2014, par sexe et par âge. Le niveau des effectifs « hommes à temps partiel âgés de 15 à 64 ans » effectivement observé en France en 2014 est inférieur de 770 000 postes au niveau calculé si la France disposait d'un taux d'emploi égal à celui de ses partenaires européens à fort taux d'emploi.

Source : France Stratégie, d'après l'Enquête sur les forces de travail (Eurostat)

Un temps partiel moins fréquent chez les jeunes et les seniors

Le déficit d'emplois se concentre chez les jeunes (15-24 ans) et chez les seniors (50-64 ans), à hauteur respectivement de 1,4 et 1,2 million d'emplois. Pour les 25-49 ans, les écarts d'effectifs à temps plein et temps partiel se compensent, les femmes travaillant notamment davantage à temps plein en France.

1. Piketty T. (1997), « Les créations d'emploi en France et aux États-Unis, services de proximité contre petits boulots ? », les *Notes de la Fondation Saint-Simon*, n° 3 ; Passet O. (2014), « Politiques de baisse des charges : attention aux fausses certitudes sur le déficit français en emplois peu qualifiés », *Xerfi Synthèse*, n° 6, mai.



Ces résultats témoignent de taux d'emploi à temps plein et à temps partiel plus faibles en France que chez ses partenaires européens aux deux extrémités de la vie active (hormis pour les femmes à temps plein âgées de 50 à 64 ans). Pour les jeunes, cela s'explique par une durée des études relativement longue en France, associée à la rareté des cumuls emploi-formation par rapport aux pays dits « de l'apprentissage » comme l'Allemagne ou les pays nordiques². En 2014, d'après l'Enquête sur les forces de travail d'Eurostat, au Danemark, 83 % des salariés à temps partiel âgés de 15 à 24 ans déclarent occuper ce type de poste pour étudier ou suivre des formations professionnelles. Ils sont 69 % en Allemagne, 67 % en Finlande ou 66 % en Autriche. En France, ils ne sont que 42 % à avancer un tel motif et 53 % à répondre qu'ils travaillent à temps partiel à défaut d'avoir trouvé un emploi à temps plein.

Pour les seniors, hormis pour les femmes travaillant à temps plein qui sont plus nombreuses, le faible taux d'emploi en France s'explique principalement par un âge de départ à la retraite plus précoce que dans les autres pays européens. S'y ajoute le niveau de rémunération relativement élevé des seniors au regard de la productivité qu'on leur associe - notamment pour les plus de 55 ans et les moins qualifiés³. La faiblesse du temps partiel témoigne ici du fait que le retrait du marché du travail est moins progressif pour les seniors en France que dans les autres pays.

Le taux d'emploi des jeunes et des seniors pourrait augmenter en France par un recours plus important à l'activité à temps partiel. Pour les jeunes, il conviendrait notamment de favoriser le cumul de l'emploi et de la formation, le meilleur gage de réussite étant que l'activité rémunérée reste en lien avec les études et non chronophage⁴. Les formations en alternance infra et post-bac (bac - 3/bac + 3) permettent de concilier activité rémunérée et études tout en assurant une plus forte insertion sur le marché de l'emploi. Pour les seniors, une sortie du marché du travail plus progressive par le recours au temps partiel constitue un moyen d'accroître leur taux d'emploi.

DES POLITIQUES PUBLIQUES QUI ONT PRIVILÉGIÉ L'EMPLOI À TEMPS PLEIN

Des Françaises davantage à temps plein

Les femmes travaillent donc plus souvent à temps plein en France que chez ses voisins européens. En 2014, leur taux

d'emploi à temps plein s'élevait à 43 % contre 37 % en moyenne dans les sept pays européens retenus ; ces taux sont respectivement de 19 % contre 31 % pour l'emploi à temps partiel. Autre spécificité, le travail à temps partiel est plus long en France puisque, à la même date, sa durée annuelle effective atteint 982 heures en moyenne contre 807 heures au Danemark, 850 en Finlande, 869 au Royaume-Uni, 881 en Allemagne, 929 en Autriche ou encore 943 heures aux Pays-Bas.

Depuis plusieurs décennies, la France a mis en œuvre des politiques publiques qui ont aidé les femmes à concilier vie professionnelle et vie familiale. D'importants investissements ont été réalisés en faveur de l'école - notamment l'école maternelle où les enfants peuvent dans certains cas être scolarisés dès l'âge de 2 ans - et en faveur des structures de garde d'enfants. Les rythmes scolaires sont en outre compatibles avec une activité des mères à temps plein, alors qu'en Allemagne près des trois quarts des écoles n'accueillent les enfants que le matin⁵.

Les raisons invoquées par les femmes pour le recours au temps partiel varient d'un pays à l'autre. D'après l'Enquête sur les forces de travail, aux Pays-Bas, au Royaume-Uni, en Autriche et en Allemagne, les femmes sont peu nombreuses (autour de 10 % en 2014) à déclarer avoir fait ce choix faute de trouver un temps plein. Au Royaume-Uni, en Allemagne ou en Autriche, la majorité d'entre elles invoque des raisons familiales et personnelles. La France se caractérise par une situation plus duale : si 43 % des femmes travaillant à temps partiel pointent des raisons familiales et personnelles, elles sont aussi 41 % à déclarer avoir opté pour ce type de poste à défaut de décrocher un emploi à temps plein⁶.

Temps partiel et précarité

La France se caractérise ainsi par une part importante du travail à temps partiel subi chez les femmes. Un temps partiel est dit subi lorsque la personne déclare n'avoir pas trouvé un emploi à temps plein ou souhaite travailler davantage et est disponible pour le faire. Cette dualité se retrouve dans les niveaux de qualification : en France, 23 % des salariées à temps partiel étaient faiblement qualifiées en 2014⁷ et 33 % avaient une qualification élevée, contre seulement 14 % et 20 % en Allemagne. Il y a donc en France une polarisation parmi les femmes travaillant à temps partiel, avec d'un côté des femmes diplômées qui, lorsqu'elles

2. Chagny O. et Passet O. (2006), « La faiblesse du cumul emploi-études des jeunes pèse sur le taux d'emploi global de la France », *La Note de veille* n° 25, Centre d'analyse stratégique, septembre.

3. Aubert P. (2005), « Les salaires des seniors sont-ils un obstacle à leur emploi ? », in *Les salaires édition 2005*, Insee.

4. COE (2011), *Diagnostic sur l'emploi des jeunes*, rapport du Conseil d'orientation pour l'emploi, février.

5. Costes N., Rambert L. et Saillard E. (2015), « Temps partiel et partage du travail : une comparaison France/Allemagne », *Trésor-éco*, n° 141, janvier.

6. Ulrich V. et Zilberman S. (2007), « Six figures de l'emploi à temps partiel », *Premières synthèses*, n° 39.4, Dares, septembre.

7. Niveau inférieur au deuxième cycle de l'enseignement secondaire.

choisissent le temps partiel, occupent un emploi stable, avec une quotité⁸ relativement longue, et de l'autre, des femmes peu qualifiées, qui connaissent souvent le chômage et les emplois précaires, qui occupent des temps partiels courts, imposés par l'employeur, avec des emplois du temps particulièrement défavorables.

Hommes et femmes confondus, les travailleurs à temps partiel, notamment lorsque celui-ci est subi, ont un risque de pauvreté accru, en moyenne multiplié par deux. Pour les travailleurs à temps plein, le taux de pauvreté apparaît comparable en France et en Allemagne, autour de 6 % en moyenne sur la période 2011-2013. Pour les actifs à temps partiel, en revanche, ce taux est plus élevé en France où ce type d'emploi est davantage subi qu'en Allemagne (13,2 % contre 11,7 %)⁹.

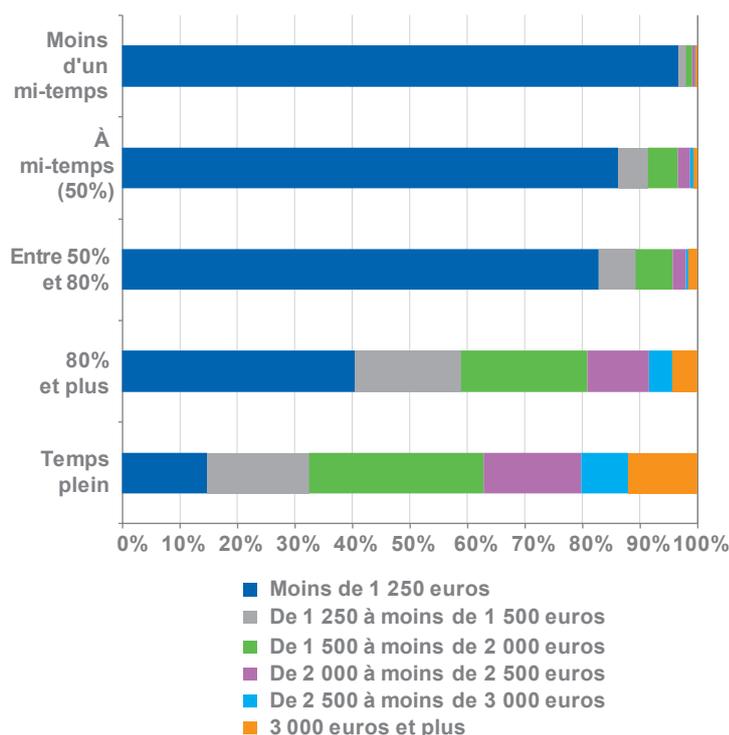
En France, si les travailleurs à temps partiel veulent davantage passer à temps plein, c'est aussi pour subvenir à leurs besoins et faire face au contexte macroéconomique. Le coût de la vie est en effet un facteur incitatif. Le coût du logement a ainsi très fortement augmenté en France¹⁰ alors qu'il est resté stable en Allemagne : entre 2000 et 2015, l'indice du prix des logements rapporté au revenu disponible par ménage a augmenté de 65 % en France quand il est resté stable en Allemagne¹¹. Percevoir un salaire à temps plein ou deux salaires à temps plein pour un couple est devenu une condition nécessaire en France pour subvenir aux besoins du ménage. Dans un couple, cela permet en outre de se prémunir en cas de chômage de l'un des conjoints sur un marché du travail tendu.

Dans des pays comme l'Allemagne, où prévaut encore le modèle social du *male breadwinner*¹², le salaire de la conjointe s'apparente davantage à un revenu d'appoint, le conjoint bénéficiant d'un emploi stable sur un marché du travail où le chômage est relativement faible. Le temps partiel court y est en outre encouragé par un système d'imposition sur le revenu qui offre un avantage fiscal proportionnel à l'écart entre les revenus des conjoints. Qui plus est, en dessous d'un plafond de 450 euros, l'activité du deuxième conjoint sous forme de mini-job est exonérée d'impôt sur le revenu et de cotisations salariales. L'intéressé bénéficie néanmoins d'une couverture sociale puisque le revenu principal du couple est lui soumis à cotisations.

Subi ou choisi, le travail à temps partiel demeure un des facteurs d'inégalités persistantes entre les femmes et les hommes dans la sphère privée comme dans la sphère professionnelle. Occuper un poste à temps partiel reste pénalisant en matière de salaire, de sécurité de l'emploi, de formation et de promotion¹³. En France, le temps partiel est en général associé, surtout quand il est court, à une moins bonne qualité de l'emploi et à des droits sociaux réduits (en termes d'assurance chômage et de retraite notamment).

En 2013, les travailleurs à temps partiel en France étaient près de 73 % à déclarer disposer d'un revenu salarial mensuel net inférieur à 1 250 euros¹⁴ (voir graphique 2). Leur salaire mensuel net moyen était deux fois plus faible que celui des salariés exerçant leur activité à temps plein¹⁵. Quant au salaire mensuel net médian, primes et compléments compris, il était de l'ordre de 850 euros. Le salaire mensuel net moyen est encore plus faible pour les salariés à temps partiel subi (746 euros en 2011).

Graphique 2 - Temps de travail et salaire mensuel net en France, en 2013



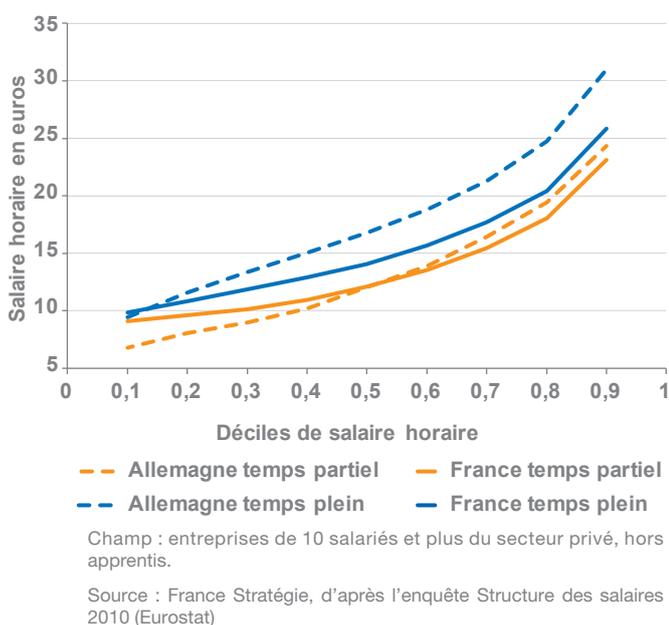
Source : France Stratégie, d'après l'enquête Emploi 2013 (Insee)

8. La quotité est la proportion de la durée d'un temps partiel par rapport à un temps plein.
9. SILC, Eurostat.
10. France Stratégie (2014), *Quelle France dans dix ans ? Réconcilier l'économie et le social*, rapport thématique, p. 46.
11. Conseil général de l'environnement et du développement durable.
12. Modèle de l'homme soutien de famille.
13. Milewski F. (2013), *Le travail à temps partiel*, rapport du CESE, novembre.
14. Calculs France Stratégie, d'après l'enquête Emploi 2013 de l'Insee.
15. 996 euros contre 1 997 euros en 2011. Voir Pak M. (2013), « Le travail à temps partiel », *Synthèse.Stat'*, n° 4, Dares, juin.



Cette faiblesse des revenus salariaux mensuels en France, notamment pour les temps partiels subis, ne provient pas tant du niveau de salaire horaire que de la faible qualification des emplois occupés. Travailleurs à temps plein et à temps partiel affichent en effet un salaire horaire quasi identique pour les plus bas salaires (premier décile de salaire). Le Smic joue ici un rôle de plancher, à la différence de l'Allemagne où l'écart de niveau de salaire horaire est important entre temps plein et temps partiel pour le premier décile de salaire (voir graphique 3).

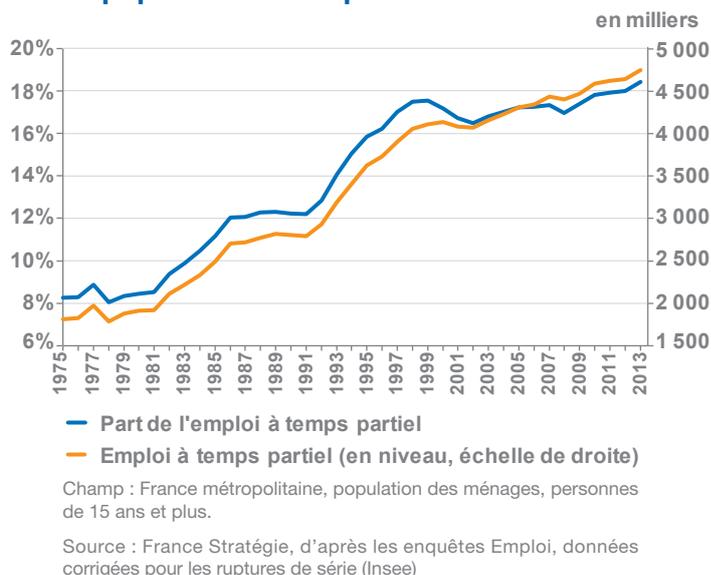
Graphique 3 - Salaire horaire brut, à temps plein et temps partiel, en 2010



Les 35 heures, coup d'arrêt au temps partiel

Dans certains pays comme le Danemark et le Royaume-Uni, la part du temps partiel dans l'emploi total était déjà élevée au début des années 1980. Dans d'autres pays, cette part, relativement faible au début des années 1980, a progressé au fil des décennies. En Allemagne et en Autriche, la hausse a été quasi continue. En France, cette hausse, qui avait été amorcée par des politiques publiques de réduction des cotisations patronales ciblées directement ou indirectement sur les emplois à temps partiel, s'est interrompue au début des années 2000, avec la réduction de la durée légale de travail de 39 heures à 35 heures et la suppression des abattements en faveur du temps partiel¹⁶. La part de travailleurs à temps partiel dans l'emploi total a ainsi reculé d'un peu plus de 1 point entre 1999 et 2002 puis s'est stabilisée, avant de repartir légèrement à la hausse depuis 2008 (voir graphique 4).

Graphique 4 - Part de travailleurs à temps partiel dans l'emploi total en France



La réduction de la durée légale du travail a certes permis la création d'emplois (dont l'ampleur varie selon les estimations) mais insuffisamment pour faire progresser significativement le taux d'emploi à temps plein en France (voir graphique 5) par rapport aux autres pays européens. Résultat indirect de cette politique, la faiblesse de l'emploi à temps partiel ne s'est pas trouvée compensée par un supplément suffisant d'emplois à temps plein. Deux points sont à souligner. Tout d'abord, il est plus difficile d'accroître le taux d'emploi à temps plein que le taux d'emploi à temps partiel : un même volume d'heures de travail se traduit logiquement par la création de plus d'emplois à temps partiel qu'à temps plein. Ensuite, la France dispose d'une démographie dynamique : les politiques publiques menées depuis la fin des années 1990 (35 heures, emplois-jeunes, etc.) ont certes permis de créer des emplois mais pas assez pour augmenter de manière significative la capacité de la France à mettre en emploi sa population en âge de travailler.

Temps partiel et temps plein, substituables en France, complémentaires en Allemagne

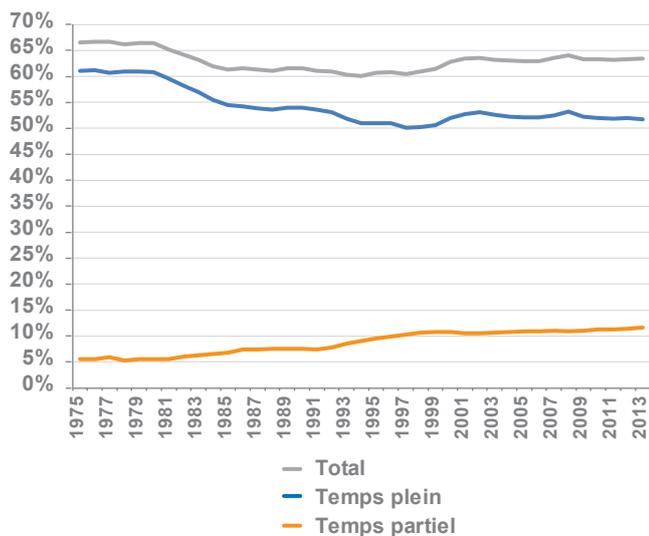
Quand on compare l'évolution des taux d'emploi à temps plein et à temps partiel, les deux types d'emploi apparaissent relativement substituables en France et plutôt complémentaires en Allemagne, par exemple¹⁷. Globalement, entre 1983 et 2013, les fortes croissances du temps partiel se sont accompagnées en France d'une moindre progression du temps plein : autrement dit, l'évolution annuelle de l'emploi à temps plein a été négativement corrélée à celle de l'emploi à temps partiel.

16. Pak M. (2013), *op. cit.*

17. Les résultats sur la période 1983-2013 sont présentés seulement pour l'Allemagne. En Autriche où l'emploi à temps partiel s'est également fortement développé au cours des trente dernières années, les nombreuses ruptures de séries rendent difficile l'établissement d'une élasticité robuste.

Sur la période 1983-1999, l'essor du travail à temps partiel dû notamment à la mise en place d'allègements spécifiques de cotisations a eu pour conséquence une moindre progression de l'emploi à temps plein. C'est seulement pour les femmes âgées de 50 ans et plus qu'apparaît une corrélation positive entre les évolutions annuelles des deux types d'emploi.

Graphique 5 - Taux d'emploi à temps plein et à temps partiel en France



Champ : France métropolitaine, population des ménages, personnes de 15 ans et plus.

Source : France Stratégie, d'après les enquêtes Emploi de l'Insee (données corrigées des ruptures de séries)

Sur la période 2000-2013, l'abaissement de la durée hebdomadaire du travail et la suppression des exonérations de cotisations spécifiques ont freiné la progression du travail à temps partiel, notamment pour les quotités les plus longues qui s'apparentent à un temps partiel choisi. Pour les femmes âgées de 25 à 49 ans apparaît une corrélation négative significative (au seuil de 10 %) entre l'évolution annuelle de l'emploi à temps plein et celle du temps partiel.

À l'inverse, en Allemagne, la corrélation entre l'évolution annuelle des deux types d'emploi est positive : cela démontre que temps plein et temps partiel y sont davantage complémentaires qu'en France en moyenne sur la période 1983-2013.

Une explication est que la quotité de travail à temps partiel est plus longue en France : en 2014, la durée effective annuelle moyenne de travail à temps partiel représentait 59 % de la durée moyenne de travail des salariés à temps plein. Dans les pays à fort taux d'emploi (hormis la Suède), cette proportion varie entre 45 % et 50 %.

Corrélation entre les évolutions de l'emploi à temps plein et à temps partiel entre 1983 et 2013 en France et en Allemagne

	France	Allemagne
Hommes	- - -	n.s
Femmes	- - -	+ + +
Ensemble	- - -	+ + +

Champ : personnes âgées de 15 à 64 ans.

+++ coefficient positif significatif au seuil de 1 % ; - - - coefficient négatif significatif au seuil de 1 % ; n.s. : coefficient non significatif au seuil de 10 %.

Source : France Stratégie, d'après l'Enquête sur les forces de travail (Eurostat). Les années comportant une rupture de série ne sont pas prises en compte (1998, 2003, 2005 pour la France et 1996, 1998, 2005 et 2011 pour l'Allemagne)

Au moment d'explorer les activités susceptibles de receler les plus gros gisements d'emplois à temps partiel, la durée du travail à temps partiel s'impose comme un facteur important. Il conviendra donc de calculer les écarts d'effectifs non seulement en nombre d'emplois mais aussi en « équivalent temps plein », afin d'intégrer les différences de durée de travail par pays comme par activité.

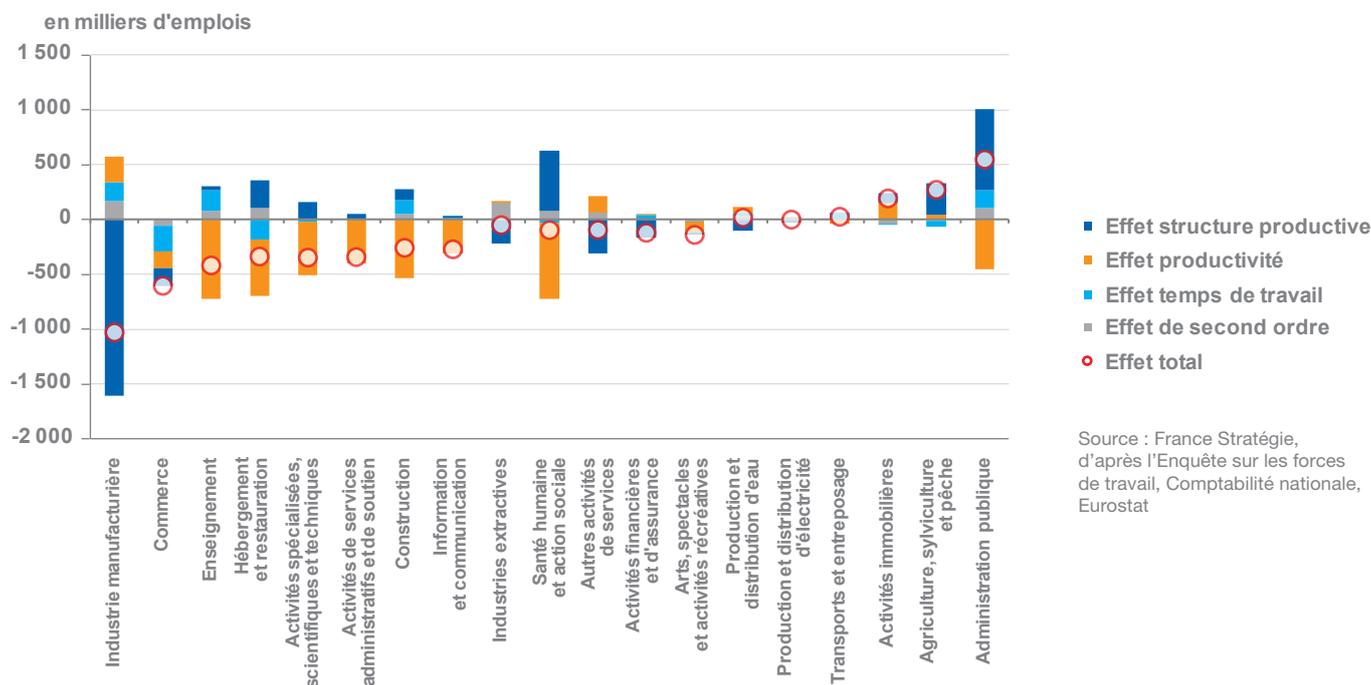
UN DÉFICIT DANS L'INDUSTRIE PLUS QUE DANS LES SERVICES PEU QUALIFIÉS

En nombre d'emplois total, la comparaison entre la France et les pays européens à fort taux d'emploi montre que les écarts s'observent dans la plupart des activités mais dans deux en particulier : l'industrie manufacturière (1 million de postes en moins) et le commerce (600 000 postes en moins). Pour affiner, nous avons cherché à isoler l'impact des différences de structure sectorielle – soit le poids de la valeur ajoutée de l'activité dans la valeur ajoutée totale –, des différences de productivité et des écarts de temps de travail (temps plein/temps partiel et durées du travail).

Le déficit d'emplois en France dans l'industrie manufacturière en 2014 s'explique avant tout par une structure productive différente, avec une tertiarisation importante de notre économie : son poids dans la valeur ajoutée totale est plus faible en France qu'en moyenne dans les sept pays européens retenus, essentiellement du fait de la forte industrialisation de l'économie allemande. Le niveau d'emploi dans l'industrie manufacturière en France est ainsi inférieur de 1,6 million de postes à celui qu'elle enregistrerait si elle disposait d'une structure productive équivalente, à niveaux de durée moyenne de travail et de productivité inchangés. Partiellement compensé par un effet positif de productivité et de temps de travail (plus faibles en France), ce déficit atteint au final 1 million d'emplois dans ce secteur.



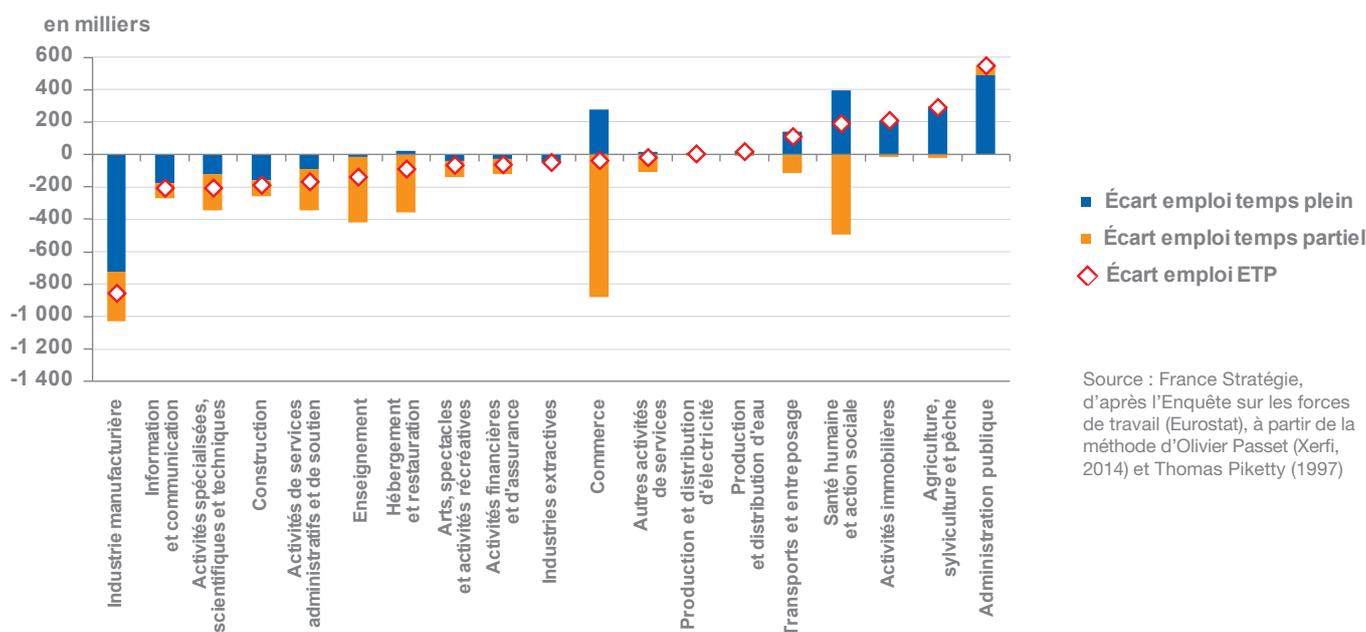
Graphique 6 - Décomposition des écarts entre les niveaux d'emploi observés et calculés avec le taux d'emploi moyen de sept pays européens à fort taux d'emploi, par activité, France, 2014



Dans le commerce et l'hébergement-restauration, le déficit d'emplois entre la France et les pays à forts taux d'emploi s'explique en grande partie par les écarts de durée moyenne de travail des employés. Cette durée est plus élevée en France, parce que le temps partiel y est à la fois moins fréquent et plus long en moyenne. Un déficit d'emplois dans

le commerce subsiste en raison d'autres facteurs, dont la productivité et la structure productive, mais il est d'une ampleur modérée. Ceci tend à relativiser l'idée selon laquelle il existerait d'importantes réserves d'emplois en France, notamment dans le commerce (voir par exemple Cahuc et Carcillo, 2012¹⁸).

Graphique 7 - Écarts en équivalent temps plein entre les niveaux d'emploi observés et calculés avec le taux d'emploi moyen de sept pays européens à fort taux d'emploi, par activité, France, 2014



18. Cahuc P. et Carcillo S. (2012), « Les conséquences des allègements généraux de cotisations patronales sur les bas salaires », *Revue française d'économie*, n° 2, vol. 27 : « La France a un déficit de taux d'emploi de l'ordre de 10 points par rapport aux pays les plus performants en matière de taux d'emploi global, situés au nord de l'Europe. [...] l'essentiel de ce déficit est la conséquence d'une insuffisance d'emplois dans les services. [...] Le secteur des services constitue donc un important gisement d'emplois, notamment pour les personnes les moins qualifiées. [...] il existe aussi une relation positive très marquée entre l'emploi dans le commerce et l'emploi global ».

Pour tenir compte des différences de temps de travail, nous calculons les écarts d'effectifs en emploi en équivalent temps plein (ETP). Le taux d'emploi moyen en ETP des sept pays européens à fort taux d'emploi est calculé par activité. Les effectifs en France sont ensuite comparés avec ceux qui seraient les siens si elle disposait d'un tel taux moyen. L'industrie manufacturière reste l'activité

où le déficit d'emplois est le plus élevé en France (voir graphique 7). Ce déficit est également important dans la construction, l'information-communication et les activités spécialisées, scientifiques et techniques. En revanche, dans le commerce, la France ne présente qu'un très faible déficit en emplois en équivalent temps plein par rapport à ses partenaires européens.

CONCLUSION

Le taux d'emploi français est nettement inférieur à ceux des pays européens les plus performants. Cette différence renvoie en grande partie au moindre développement du travail à temps partiel.

Cet écart de situation résulte de politiques divergentes menées au cours des dernières décennies. Nos voisins ont fait une large place au temps partiel, principalement occupé par des femmes. Ils ont ainsi pratiqué, de fait, une forme de partage du travail. La France a choisi de privilégier l'emploi à temps plein, avec une politique familiale qui facilite cette forme d'activité féminine. En outre, au début des années 2000, elle a réduit la durée légale de travail de 39 heures à 35 heures et supprimé les dispositifs d'allègements de cotisations sociales patronales sur le temps partiel. Ces mesures ont eu pour effet de stopper la progression de l'emploi à temps partiel qui s'était amorcée au début des années 1980.

L'enseignement de ces observations est qu'il ne faut pas surestimer le potentiel de développement de l'emploi à temps partiel. La prédominance du temps plein et des temps partiels longs a le caractère d'un choix collectif. Celui-ci est en cohérence avec une durée légale du travail plus courte qu'ailleurs et des politiques scolaires et familiales qui permettent de concilier engagement professionnel et responsabilités familiales. Certes, ces choix peuvent être remis en cause, notamment parce que les modèles de nos partenaires apparaissent plus favorables à l'emploi que le nôtre. Mais la cohérence de fait de notre modèle d'activité féminine conduit à relativiser les bénéfices à attendre d'une éventuelle inflexion.

Des marges de manœuvre existent néanmoins pour encourager le recours au travail à temps partiel aux deux extrémités de la vie active, pour les hommes comme pour les femmes. En lien avec la formation, il pourrait être un moyen pour les jeunes de s'insérer plus tôt et plus facilement sur le marché du travail. Pour les seniors, il permettrait une sortie plus tardive et progressive du marché du travail.

Mots clés : emploi, temps partiel, emploi féminin, taux d'emploi, temps de travail, durée du travail

Directeur de la publication : Jean Pisani-Ferry, commissaire général ; secrétaires de rédaction : Olivier de Broca, Sylvie Chasseloup ;
impression : France Stratégie ; dépôt légal : mars 2016 - N° ISSN 1760-5733 ;
contact presse : Jean-Michel Roullé, directeur du service Édition-Communication, 01 42 75 61 37, jean-michel.roulle@strategie.gouv.fr



RETROUVEZ LES DERNIÈRES ACTUALITÉS DE FRANCE STRATÉGIE SUR :



www.strategie.gouv.fr



[francestrategie](https://www.facebook.com/francestrategie)



[@Strategie_Gouv](https://twitter.com/Strategie_Gouv)

France Stratégie a pour mission d'éclairer les choix collectifs. Son action repose sur quatre métiers : évaluer les politiques publiques ; anticiper les mutations à venir dans les domaines économiques, sociétaux ou techniques ; débattre avec les experts et les acteurs français et internationaux ; proposer des recommandations aux pouvoirs publics nationaux, territoriaux et européens. Pour enrichir ses analyses et affiner ses propositions France Stratégie s'attache à dialoguer avec les partenaires sociaux et la société civile. France Stratégie mise sur la transversalité en animant un réseau de huit organismes aux compétences spécialisées.